

NP

NS



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf
3 novembre 2025 13h00

Séance tenue au Centre communautaire située au 15, rue Émard
selon les dispositions du Code municipal du Québec

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia:

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 5
Madame Roxanne Jeanson-Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est présent monsieur Normand St-Amour, directeur général, qui agit comme secrétaire d'assemblée;

Est également présente madame Marie-Pier St-Amour, cadre de direction

Résolution: 181-11-2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 13h00.

ADOPTÉE

Résolution: 182-11-2025

2. AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présent qui
reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance
conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Résolution : 183-11-2025

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

NP

NS



4. Autorisation de l'employé #71 à agir au titre de directrice générale et greffière-trésorière à partir du 5 novembre 2025
5. Autorisation de l'employé #77 à agir au titre de cadre de direction à partir du 5 novembre 2025
6. Changement des représentants à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides
7. Modification des représentants au registraire des entreprises du Québec
8. Changement de représentant ClicSÉCUR
9. Délégation du responsable de l'accès aux documents d'organismes publics et de la protection des renseignements personnels
10. Période de questions
11. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
12. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉE

Résolution:184-11-2025

4. AUTORISATION DE L'EMPLOYÉ #71 À AGIR AU TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À PARTIR DU 5 NOVEMBRE 2025

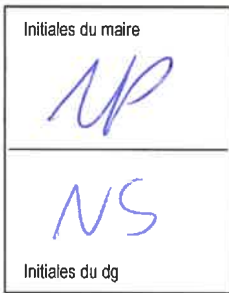
CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté la résolution 149-09-2025 concernant la nomination de Mme Marie-Pier St-Amour au poste de directrice générale et greffière-trésorière à compter du 1er décembre 2025;

CONSIDÉRANT que M. Normand St-Amour a été assermenté le 6 octobre 2025 et que, conformément à la loi, il ne peut plus occuper le poste au-delà de 30 jours suivant son assermentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que Mme Marie-Pier St-Amour agira au titre de directrice générale et greffière-trésorière à partir du 5 novembre 2025;
- Que Mme Marie-Pier St-Amour assume toutes les fonctions liées à ce poste conformément aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE



Résolution:185-11-2025

5. AUTORISATION DE L'EMPLOYÉ # 77 A AGIR AU TITRE DE CADRE DE DIRECTION À PARTIR DU 5 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté la résolution 148-09-2025 concernant la nomination de M. Normand St-Amour au poste de cadre de direction à compter du 1er décembre 2025;

CONSIDÉRANT que M. Normand St-Amour a été assermenté le 6 octobre 2025 et que, conformément à la loi, il ne peut plus agir au titre de directeur général et greffier-trésorier au-delà de 30 jours suivant son assermentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Que monsieur Normand St-Amour agira au titre de cadre de direction à partir du 5 novembre 2025;
2. Que monsieur Normand St-Amour assume toutes les fonctions associées à ce poste conformément aux politiques et règlements en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution: 186-11-2025

6. CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT À LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Marie-Pier St-Amour à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT que le maire suppléant actuel est Monsieur Pierre Raïche, conseiller au poste 5;



CONSIDÉRANT qu'il est également nécessaire de mettre à jour la liste des signataires autorisés afin de refléter la composition actuelle de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le changement de représentant à la Caisse Desjardins des Hautes-Laurentides- Folio 601304 afin de désigner Madame Marie-Pier St-Amour à titre de signataire de tous les documents et chèques en remplacement de Monsieur Normand St-Amour;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le changement de représentant à la Caisse Desjardins des Hautes-Laurentides- Folio 601304 afin de désigner Monsieur Pierre Raïche à titre de signataire de tous les documents et chèques en remplacement de Monsieur Jacques de Foy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'effectuer le changement de signataire à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour le Folio 601304 afin de mandater madame Marie-Pier

Initiales du maire 
Initiales du dg 



St-Amour, nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, à titre de signataire pour tous les documents et chèques requis en remplacement de Monsieur Normand St-Amour, et ce, à compter du 5 novembre 2025.

- D'effectuer le changement de signataire à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour le Folio 601304 afin de mandater monsieur Pierre Raïche, conseiller au poste 5 et maire suppléant, à titre de signataire pour tous les documents et chèques requis en remplacement de Monsieur Jacques de Foy, et ce, à compter du 5 novembre 2025.

ADOPTÉE

Résolution: 187-11-2025

7. CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Marie-Pier St-Amour à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Normand St-Amour à titre de cadre de direction;

CONSIDÉRANT que le Registraire des entreprises du Québec impose à toutes entreprises l'obligation de mettre à jour les informations la concernant dans les 30 jours suivant la date où survient un changement par le biais d'une déclaration de mise à jour courante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le changement de représentant au Registraire des entreprises afin d'y effectuer les changements suivants, et ce à partir du 5 novembre 2025 :

- Marie-Pier St-Amour à titre de directrice générale et greffière-trésorière
- Normand St-Amour à titre de cadre de direction
- Marie-Pier Nadeau à titre de secrétaire-trésorière adjointe


ADOPTÉE

Résolution: 188-11-2025

8. CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT CLICSÉQR

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Marie-Pier St-Amour à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer, à partir du 5 novembre 2025, madame Marie-Pier St-Amour à titre de gestionnaire des services électroniques ClicSÉQR pour la municipalité de Lac-du-Cerf, NEQ 8813435813 et numéro d'identification 1006131693, l'autorisant à gérer le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Lac-du-Cerf conformément aux conditions d'utilisation de mon dossier pour les représentants professionnels, à effectuer des actions au nom et pour le compte de l'entreprise dans le cadre de l'utilisation de ces services, notamment :

Initiales du maire 
Initiales du dg 



- Transmettre à Revenu Québec la procuration, la résolution du conseil d'administration ou la convention unanime numérisée et accepter qu'elle tienne légalement lieu d'original;
- Accepter les conditions d'utilisation de mon dossier pour les représentants professionnels;
- Déclarer que l'entreprise respecte les critères d'accréditation des représentants professionnels;
- Accepter les conditions d'accréditation que l'entreprise doit respecter dans le cadre de l'utilisation de mon dossier pour les représentants professionnels;
- Déclarer que l'entreprise a informé, au préalable, les administrateurs, les dirigeants ou les associés qui lui sont liés qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification par Revenu Québec relativement aux critères d'accréditation lors de la demande d'inscription et d'accréditation de l'entreprise.

ADOPTÉE

Résolution:189 -11-2025

9. DÉLÉGATION DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS D'ORGANISMES PUBLICS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c, A-2.1 qui stipule que :

La personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

Toutefois, cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions;

Cette délégation doit être faite par écrit. Celui qui la fait doit en transmettre un avis à la Commission d'accès à l'information.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer la fonction de responsable de l'accès à l'information à Madame Marie-Pier St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière à partir du 5 novembre 2025 et de transmettre la présente résolution à la Commission d'accès à l'information (CAI) et d'y joindre le Formulaire de désignation d'une personne responsable et de délégation de responsabilités dument signées.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

Initiales du maire

NP

NS

Initiales du dg



Résolution: 190-11-2025

11. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 3 novembre 2025.

ADOPTÉE

Résolution: 191-11-2025

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée à 13h03.

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la séance extraordinaire du 3 novembre 2025.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».

Nicolas Pentassuglia
Maire

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier